

PROPOSITIONS D' ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE ECRIT ET GRAPHIQUE EN FRANCHE-COMTE

1. LES BESOINS DES ETABLISSEMENTS

D'une façon générale, les actions à mener en faveur du patrimoine écrit et graphique répondent à l'exigence de prendre en charge le legs des générations passées et de rendre possible sa transmission à celles qui suivent. L'ordre logique d'intervention autour des collections est le suivant : d'abord porter ses efforts sur l'amélioration générale des conditions de conservation, de façon à éliminer les dangers potentiels pour les collections et éviter que de nouveaux périls apparaissent ; ensuite, effectuer un travail de description bibliographique et de signalement des collections, qui est un préalable par mesure de sécurité à toute communication au public et qui est nécessaire à une meilleure connaissance des contenus ; enfin, ouvrir les collections aux chercheurs et les mettre en valeur en menant des actions de vulgarisation en direction du plus large public possible.

Il est évident que les choses ne peuvent pas être partout aussi linéaires ; une opération de valorisation est aussi l'occasion de mener des actions salutaires de conservation préventive et de catalogage. Une restauration par exemple est autant une opération de conservation que de valorisation, tout comme la numérisation. Plusieurs actions peuvent se chevaucher dans le temps sans que ce soit véritablement un dommage pour les collections ou pour l'établissement.

D'autre part, chaque établissement constitue plus ou moins un cas particulier, puisque les actions à mener changent en fonction du contexte, des actions déjà menées, des urgences propres à chaque bâtiment ou chaque collection.

1.1. Objectifs généraux à atteindre

Les objectifs à atteindre pour l'ensemble du patrimoine écrit en Franche-Comté sont les suivants :

- Amélioration générale des conditions de conservation, de stockage et de sécurité, notamment pour les fonds les plus anciens (avant 1811), les fonds locaux, les fonds particuliers de par leur support (photographies, manuscrits etc.) ou par leurs thématiques
- Signalement et description des collections au niveau local, régional et national
- Constitution de pôles documentaires thématiques cohérents.

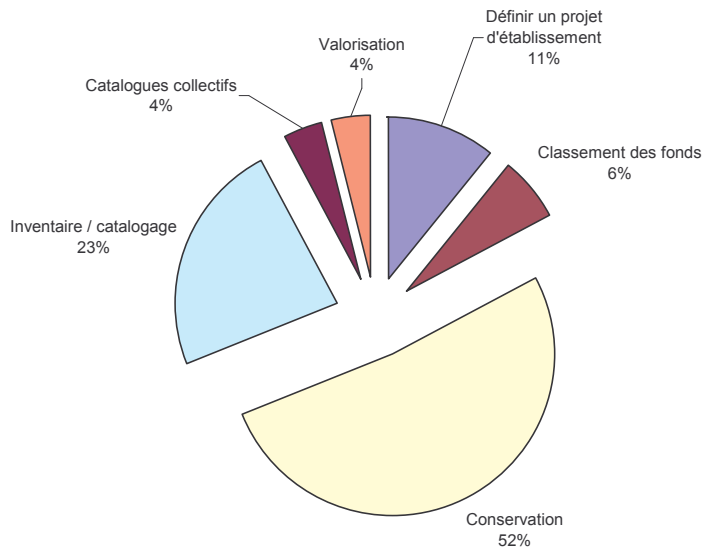
Ces objectifs ne seront pas atteints dans un court laps de temps, mais doivent découler d'une série d'actions à court, moyen et long terme. Les actions proposées ici ne visent pas à supplanter les actions déjà existantes dans la région mais à les compléter en servant de base de réflexion pour la mise en place d'un plan global, construit et ambitieux.

Les statistiques issues des besoins urgents, à moyen terme et à long terme définis pour chaque établissement dans le cadre de l'enquête (en dernière partie des notices individuelles par établissement) correspondent tout à fait à l'ordre logique d'intervention :

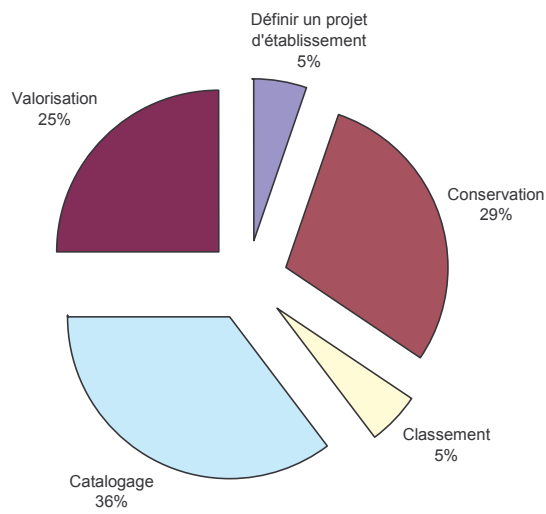
- les besoins les plus fréquemment rencontrés à court terme concernent la conservation (52% des besoins à court terme)
- les besoins les plus fréquemment rencontrés à moyen terme concernent la description bibliographique, c'est-à-dire l'inventaire ou le catalogage des fonds (36% des besoins à moyen terme)
- les besoins les plus fréquemment rencontrés à long terme concernant la valorisation (84% des besoins à long terme).

Attention, les besoins ont ici été rassemblés volontairement sous de grandes thématiques. Le terme « conservation » rassemble toutes les actions de conservation matérielle qui ont été préconisées dans le cadre des notices (dépoussiérage, pose de rideaux, actions de conservation préventive...), comme le terme « valorisation » regroupe un ensemble d'actions (signalement des fonds, amélioration des conditions de consultation, restaurations, numérisations, expositions...).

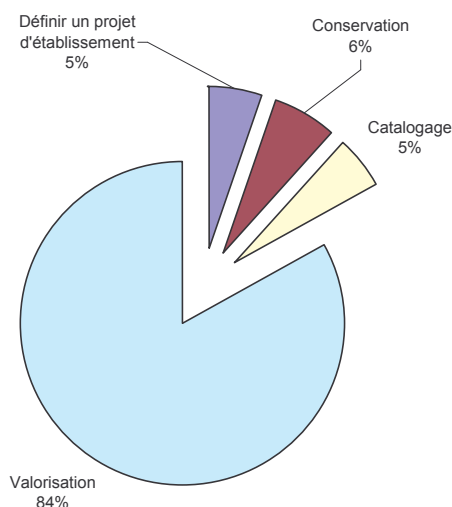
Actions urgentes



Actions à moyen terme



Actions à long terme



1.2. Un besoin préalable : définir une politique patrimoniale au sein des établissements

Un élément est à relever dans ces graphiques : 21% des établissements se sont vus conseiller par le biais des notices élaborées par la mission dans le cadre de l'enquête P.A.P.E., à court, moyen ou long terme, de définir un « projet d'établissement » concernant leurs collections patrimoniales écrites ou graphiques. Or il nous semble que ce conseil est essentiel, et qu'il est à étendre à tous les établissements. Les notices ont été rédigées au fur et à mesure de l'avancée de la mission, ce qui explique que ce besoin n'apparaisse en pleine lumière que maintenant, c'est-à-dire une fois l'ensemble des données recueillies et examinées ; mais dès le cours de la mission, ce besoin s'avérait crucial pour 1/5 des établissements visités. Aujourd'hui, on peut affirmer qu'il est une nécessité et un préalable à un plan coopératif.

L'enquête P.A.P.E. révèle en effet chez les professionnels un certain « flou » entourant la notion même de « patrimoine ». Cette notion est mouvante, d'une part parce que le temps avance, ce qui explique que la date de 1914 tende à remplacer désormais celle de 1811 comme critère incontournable pour définir les documents à conserver absolument, d'autre part parce que les intérêts des chercheurs, évolutifs, trouvent de nouvelles pistes à explorer pour lesquelles les sources deviennent à conserver, enfin parce que le public en général prête aujourd'hui une attention nouvelle au patrimoine qui n'est pas sans influence sur les comportements des professionnels. L'exemple de l'attention récente portée aux fonds jeunesse illustre bien ces modifications.

En conséquence, compte tenu de l'évolution de la notion de patrimoine, de l'ampleur et de la diversité des collections conservées et de l'impossibilité pour les professionnels de venir à bout dans des délais raisonnables de l'ensemble des opérations visant à améliorer la gestion de ces documents, il est indispensable que chaque établissement **définisse son rayon d'action en matière de conservation**, ce qui pourrait être l'occasion pour certains de prendre plus précisément la mesure de leurs documents patrimoniaux. Cette définition d'une « mission patrimoniale » peut paraître exagérée, voire révolutionnaire pour les petites bibliothèques qui n'ont pas mission de conservation. Il nous semble pourtant nécessaire aujourd'hui de reconnaître un état de fait : la présence parfois très importante de documents patrimoniaux conservés dans tous les types de structures, et d'inciter à ne pas laisser ces collections plus longtemps de côté.

Une fois cette politique définie, les établissements pourraient, dans la mesure des disponibilités des partenaires potentiels, bénéficier de l'expérience des professionnels compétents de la région **pour effectuer d'éventuels tris**, à l'image de ce qui s'est produit récemment pour la BM de Luxeuil-les-Bains ou celle de Salins-les-Bains. Dans le premier cas, un nombre important d'ouvrages était stocké depuis 20 ans dans des combles très poussiéreuses et soumises aux intempéries. La chargée de mission patrimoine de l'ACCOLAD et une bibliothécaire conservateur de la BM de Besançon se sont rendues sur place pour évaluer l'état physique des documents, effectuer un premier tri d'après celui-ci, puis évaluer sommairement l'intérêt intellectuel des documents valides. Dans le deuxième cas, une action de ce type, menée par le directeur et une bibliothécaire de la BDP du Jura, a lieu en ce moment autour du fonds de périodiques et de monographies XIX^e – XX^e siècles.

Ce rayon d'action une fois défini, chaque établissement pourrait alors **pointer ses propres priorités en matière de conservation préventive, de catalogage ou de valorisation**. Dès lors, des aides financières, humaines (aide apportée par des personnels compétents) ou matérielles pourraient être dispensées dans le cadre de projets coopératifs.

Cette définition d'un rayon d'action et de priorités porterait prioritairement sur quatre domaines essentiels : la conservation préventive, la mise en place d'un plan de sauvegarde, le signalement des collections et les modalités de consultation. Sur ces quatre points, les établissements seront aidés par la rédaction de recommandations élaborées en coopération entre les structures référentes de Franche-Comté et sous le contrôle de structures nationales. Sur les conditions de conservation, les établissements peuvent déjà être aidés par les conseils, l'expertise, voire les formations sur site dispensées par l'ACCOLAD.

Ce préalable une fois posé, voici des propositions d'actions pouvant être lancées à court, moyen et long terme. Le choix de présenter les actions selon cet ordre chronologique traduit simplement la volonté d'insister sur le fait que certaines actions peuvent être lancées dans l'immédiat, d'autres plus tard. Mais des actions lancées immédiatement (comme les formations par exemple) ne s'arrêteront pas pour autant lorsque les autres auront pris le relais. D'autre part, certaines actions lancées à court ou moyen terme ne porteront leurs fruits que plus tard.

2. ACTIONS LANCEES A COURT TERME

2.1. Formation

- Un **programme régional d'action** pourrait être soumis au comité régional de la formation continue CNFPT – DRAC en vue d'une répartition des propositions de formation entre les différentes structures régionales (CNFPT, ACCOLAD, Bibliest...).

- La **sensibilisation** au patrimoine écrit des personnels concernés, quel que soit leur niveau de responsabilité ou de formation antérieure, et quel que soit le type de structure dans lequel ils exercent, est l'une des actions les plus urgentes à mettre en œuvre. Nous l'avons vu dans le dépouillement du questionnaire, les personnels engagés dans une logique de perfectionnement régulier par le suivi de formations continues n'éprouvent pas de besoins précis en matière de formation, sinon celui de continuer dans leur dynamique. En revanche, un manque de formations « globales », « de base » se fait ressentir très fortement dans la région (voir les réponses aux questions 3.1.6).

Une réflexion est à mener entre les différentes structures de formation régionales ou nationales quant à la façon de dispenser efficacement une formation « globale » sur un domaine aussi vaste que la gestion du patrimoine écrit et graphique. Une sensibilisation des personnels de la fonction publique territoriale qui exercent dans les musées ou dans les services d'archives à cette problématique paraît indispensable, reste à définir comment aborder le sujet avec des personnels qui n'ont pas de connaissances bibliothéconomiques.

Des choses immédiates peuvent certainement être faites, comme la **rédaction d'un vade-mecum** à destination des personnels appelés à gérer des collections patrimoniales, ou bien encore la mise à disposition de **fiches thématiques** reprenant les directives officielles. Ces outils simples et d'utilisation quotidienne, dont les professionnels ont besoin, pourraient être élaborés par une collaboration entre différentes agences de coopération régionales et sous le contrôle d'instances nationales comme la DLL et la BnF.

Le besoin de documents cadres se fait notamment sentir sur les thématiques suivantes :

- mise en œuvre d'un plan de sauvegarde
- mise en œuvre d'un plan de conservation préventive
- règles de communication aux lecteurs
- conseils pour le signalement des collections patrimoniales.

- Le relevé des demandes de formations exprimées dans le cadre du P.A.P.E. fait apparaître un tiercé de tête assez évident :
 - 35% des établissements demandent une formation en **conservation matérielle** (regroupant les termes cités : conservation, conservation préventive, entretien, reliure, petites réparations, restauration)
 - 23% des établissements demandent une formation en **catalogage des fonds anciens** (regroupant les termes catalogage et description bibliographique)
 - 12% des établissements demandent des **formations historiques** (regroupant les termes histoire du livre, histoire des textes, histoire des auteurs, histoire régionale, connaissance des fonds).

Ce tiercé est identique que l'on tienne compte des souhaits des BM uniquement ou de l'ensemble des établissements.

En ce qui concerne la formation au catalogage, le plus urgent est d'organiser des formations sur la **récupération de notices**, qui permet de gagner du temps (lorsqu'elle est techniquement au point) et d'avoir au moins un premier signalement des documents. Bien sûr, l'adéquation des différents logiciels de bibliothèque à cette pratique devra être abordée. La priorité semble vraiment de former et d'informer sur la récupération qui est la solution la plus raisonnable étant donné le temps dérisoire à consacrer au catalogage des fonds patrimoniaux dont disposent la majorité des établissements (voir les réponses à la question 3.2.8).

Des formations au catalogage lui-même seraient plutôt à organiser dans un deuxième temps, en axant la formation davantage sur un catalogage sommaire, sur la compréhension d'une notice (et la possibilité pour le professionnel de la modifier ou de l'améliorer) et sur la possibilité d'en rédiger quelques-unes en cas d'événements ou de projets exceptionnels (comme une opération de valorisation par exemple).

L'ACCOLAD organise chaque année des formations historiques et des formations sur la conservation préventive. Ces formations sont organisées en collaboration avec différents établissements et l'ACCOLAD fait appel à des intervenants venant de milieux différents. Ces formations semblent convenir aux professionnels puisqu'elles ont été suivies par un ou plusieurs agents dans 14 établissements de Franche-Comté. C'est la structure de formation la mieux connue des professionnels, et la seule pour laquelle les professionnels ont formulé spontanément des appréciations positives lorsqu'ils l'ont citée dans le cadre du P.A.P.E.

- D'autres thèmes de formation n'ont pas été exprimés mais sont à signaler compte tenu des pratiques des professionnels révélées par l'enquête. En effet, alors que de nombreuses expositions sont organisées, peu d'efforts sont faits pour communiquer les documents, aussi bien aux chercheurs qu'au grand public. Les formations pourraient donc porter sur :
 - la communication d'un document patrimonial (précautions indispensables, manipulations permises et interdites)
 - monter des activités pédagogiques autour du patrimoine : d'après les réponses aux questionnaires, les établissements en organisent très peu et elles sont souvent très irrégulières ; pourtant, ce sont des actions valorisantes et motivantes pour le personnel. Un accompagnement dans ce domaine pourrait être assuré par les établissements ayant l'habitude de ce genre d'opérations.
 - monter une opération de valorisation autour des collections patrimoniales.

2.2. Conservation

• Conservation partagée

Le problème de la place disponible pour la conservation des documents est crucial dans la grande majorité des établissements de Franche-Comté (voir le présent rapport p. 30 et les réponses à la question 1.4.3). Les actions de **conservation partagée** s'efforcent de répondre à ce problème. En Franche-Comté, 2 plans d'élimination et de conservation partagée existent : pour les périodiques et pour les fonds jeunesse. Les projets de conservation partagée sont cités en deuxième position des projets coopératifs les plus urgents à mener dans le cadre du P.AP.E. (après les catalogues collectifs) ; ce sont des projets appréciés et voulus par les professionnels (certains attendent par exemple avec impatience la mise en place d'un tel plan pour les vinyles) qui se heurtent cependant au manque de place auquel sont confrontés tous les établissements, et aux politiques documentaires qui veulent exclure totalement la conservation des missions des établissements. Néanmoins, ces plans demeurent les plus à même de répondre de façon satisfaisante aux exigences contradictoires des missions des bibliothèques publiques, la conservation du patrimoine dans des locaux conçus avant tout pour offrir des services de lecture publique. Les plans existants de conservation partagée doivent donc être fortement soutenus et encouragés, mais avant de mettre en place de nouvelles thématiques de conservation partagée qui doivent être envisagées pour l'avenir, des leçons devraient être tirées des difficultés de mise en œuvre de ces plans, pourquoi pas au niveau interrégional.

• Dépoussiérage

L'une des révélations de l'enquête est que les collections patrimoniales sont dépoussiérées régulièrement dans un très petit nombre d'établissements (voir les réponses aux questions 1.4.6 et 1.4.6b et 2.3.4 et 2.3.4b). On peut rappeler ici que l'enquête révèle qu'un très grand nombre d'établissements n'ont jamais dépoussiéré leurs collections, que l'ACCOLAD propose en prêt un aspirateur spécial et peut même effectuer des formations sur site. L'objectif d'avoir 100% de collections dépoussiérées au moins 1 fois dans les 5 ans ne paraît pas insurmontable.

2.3. Communication entre les professionnels

L'enquête révèle un grand intérêt et une véritable implication des professionnels pour les projets collectifs autour du patrimoine : 84,3% des établissements participent à des projets coopératifs (question 5.2), 70% proposent des pistes pour des projets coopératifs futurs (question 6.3). Ce travail commun pourrait être rendu plus visible et plus interactif par la mise en place de moyens de communication immédiats et évolutifs : communiquer régulièrement sur les projets autour du patrimoine écrit et graphique, même s'ils sont modestes, contribuerait sans doute à créer une émulation collective entre les établissements, et à encourager en montrant ce qu'il est possible de faire à la mesure de ses moyens.

De plus, une communication plus assidue permettrait de fédérer plus sûrement les compétences et les motivations de l'ensemble des partenaires.

L'actualisation des données pourrait être publique, et prendre deux formes :

- l'actualisation, par les établissements eux-mêmes, d'un **tableau synthétique** sur les conditions de conservation, de consultation, l'avancée du traitement intellectuel, les formations suivies, les opérations réalisées. Ce tableau serait géré par l'ACCOLAD, qui dispose du personnel nécessaire pour la mise à jour d'un tel tableau, et pour la relance si nécessaire des professionnels
- des dialogues plus fréquents entre les responsables de ces fonds, peut-être sous forme d'un **forum de discussion ou d'une liste de diffusion**. L'avantage d'un forum par rapport à une demande de conseil de vive voix ou par téléphone est évidemment que les questions / réponses restent visibles et peuvent resservir indéfiniment. Ce forum pourrait être modéré par la chargée de mission Patrimoine de l'ACCOLAD, en collaboration avec les conservateurs patrimoniaux de la région. Ce forum ne vise pas à supplanter la liste nationale patrimoine - bibliothèques mais à offrir un outil supplémentaire de proximité. La liste nationale est apparemment très peu utilisée par les professionnels de la région, peut-être parce qu'elle intimide par le caractère pointu des échanges qui s'y déroulent et parce que les contributeurs ne se connaissent généralement pas personnellement entre eux.

3. ACTIONS LANCEES A MOYEN TERME

3.1. Signalement et description des collections patrimoniales de la région

• **Rédaction des fiches de fonds dans le CCfr.** Pour cela, les professionnels ignorant la valeur ou l'origine précise de leurs fonds pourraient se faire aider par un groupe de professionnels plus aguerris (cadres d'AD, cadres de BMC, ACCOLAD). Les bibliothèques municipales ou intercommunales dont la liste suit ne sont pas signalées dans le CCfr, mais la recherche pourrait être effectuée pour les autres types de structures (bibliothèques d'archives, bibliothèques de musée, sociétés savantes...) : Arbois, Baume-les-Dames, Champagnole, Gray, Luxeuil-les-Bains, Maïche, Morez, Ornans, Poligny, Salins-les-Bains.

• **Edition d'un guide des fonds (papier et électronique)**

Edité par l'ACCOLAD avec le soutien de la DRAC et de la région Franche-Comté, il reprendrait le travail mené par le groupe de travail précédent sur la description des fonds dans le CCfr et y joindrait les conditions de consultation

• Le **signalement au sein de chaque établissement** des collections patrimoniales, selon des recommandations éditées précédemment, ne se généralisera certainement que sur le long terme, mais les établissements proposant des plages de consultation assez longue et des conditions de consultation correctes (BU, AD, certaines BM plus modestes) pourraient donner l'exemple en lançant le mouvement. A plus long terme et après un travail de fond conséquent sur les collections, une campagne d'affichage pourrait être décidée.

3.2. Inventaire

Le P.A.P.E. a révélé de façon évidente que certains fonds étaient très mal connus des professionnels.

• Le lancement de plusieurs campagnes d'inventaire simultanées paraît indispensable et même urgent si l'on considère que les documents concernés (périodiques et documents graphiques) sont particulièrement fragiles et intéressants. Des inventaires sommaires sont à réaliser :

- liste des titres de périodiques commençant avant 1914 et métrage linéaire
- inventaire des documents graphiques patrimoniaux.

3.3. Catalogage

• Le lancement de plusieurs campagnes d'inventaire simultanées paraît indispensable et même urgent si l'on considère que les documents concernés (périodiques et documents graphiques) sont particulièrement fragiles et intéressants. Des inventaires sommaires sont à réaliser :

- liste des titres de périodiques commençant avant 1914 et métrage linéaire
- inventaire des documents graphiques patrimoniaux.

• Le **catalogue régional des incunables** dont la BMC de Besançon a lancé la mise en œuvre en 2005 pourrait être achevé en 2008

• Le **catalogue régional des fonds musicaux** jusqu'à 1830 a été publié par l'ACCOLAD en 2000. Son achèvement jusqu'à 1914 pourrait être lancé dans un délai assez bref, si toutefois la DMDTS est prête à financer l'opération.

• Les projets de **catalogues collectifs, ou de création d'un portail unique d'interrogation de plusieurs catalogues**, sont particulièrement intéressants puisqu'ils répondent à l'un des principaux objectifs, à savoir le signalement au niveau local, régional et national des collections, et ce de façon très simple pour l'utilisateur. De plus, un catalogue collectif ou un portail en ligne peuvent aussi devenir, à long terme, des outils de valorisation des fonds patrimoniaux (banque d'images, expositions virtuelles, lien Internet etc.).

Actuellement, 2 projets concernant les catalogues collectifs des fonds patrimoniaux sont à l'étude :

- catalogage des fonds anciens des petites bibliothèques du pays de Revermont et constitution d'un catalogue patrimonial au sein du catalogue collectif des médiathèques du Jura (également à l'étude pour le moment).
- mise en place d'un projet numérique commun entre les BMC de Besançon et de Dole, auquel pourraient éventuellement, par la suite, se greffer les catalogues d'autres bibliothèques.

La réalisation de ces projets permettra une visibilité évidente des fonds patrimoniaux de Franche-Comté, au niveau régional, national et même international.

Le lancement de ces deux projets appelle plusieurs questions :

- est-il plus intéressant et efficace de réaliser plusieurs « petits » catalogues collectifs, qui pourront sans doute se rejoindre par un moyen ou un autre, dans l'avenir, ou bien encourager plus fortement la mise en place d'un grand catalogue régional auquel pourraient se rattacher les autres catalogues au fur et à mesure de leur réalisation ?

- quelles conditions techniques sont nécessaires pour la constitution d'un portail d'interrogation commune de plusieurs catalogues en ligne, et quelles opportunités (notamment de valorisation des fonds) sont possibles via un catalogue informatisé ?

- quels projets collectifs concernant le patrimoine peuvent se rattacher à un portail commun (hébergement des bases de données ou de catalogues thématiques; hébergement des fiches de fonds destinées au CCfr ; constitution d'une banque d'images régionale ; expositions virtuelles etc.) ?

Ces questions devraient être abordées à l'occasion du lancement éventuel d'un projet de catalogage régional. En effet, étant donné l'ampleur des collections restant à rétroconvertir et très souvent à simplement cataloguer dans la région (voir le tableau au sein de la question 3.2.1), les établissements ne pourront pas tout faire tout seul dans des délais raisonnables, alors que certains fonds méritent véritablement un traitement intellectuel et un signalement.

• Donc, en tenant compte des actions en cours et en projet, **une réflexion serait à conduire sur la mise en place éventuelle d'un grand chantier de catalogage.**

Cette réflexion s'appuiera :

- sur les priorités qui auront été définies par les établissements
- sur l'évaluation des fonds par les professionnels qualifiés de la région
- sur des priorités régionales qui tiendront compte des actions en cours dans la région et au niveau national.

Cette réflexion devra porter sur les actions les plus efficaces, à savoir : recourir à des prestataires extérieurs ou recruter des vacataires, lancer une action coopérative pensée d'un bout à l'autre comme un projet unique (catalogage de l'ensemble des fonds locaux anciens de la région par exemple) ou fédérer des priorités différentes ayant été définies par chaque établissement etc.)

Au-delà de la description elle-même des fonds, l'objectif à atteindre serait de donner accès en ligne au catalogue de tous les fonds patrimoniaux de la région, via un portail unique. Cet objectif est, bien sûr, très lointain, mais il devrait être présent dans l'esprit des professionnels lorsque se mettent en place des projets d'informatisation.

• A ce sujet, une **journée d'information sur les modalités de valorisation des fonds patrimoniaux possibles par le biais des SIGB** (insertion d'images, isolement d'un fonds spécifique, norme Z 39-50 qui permet l'interrogation à distance de données issues d'un autre catalogue, sans la nécessité de mettre en place un catalogue collectif etc.) pourrait être organisée.

• En prenant pour exemple le projet concernant les fonds patrimoniaux du pays de Revermont, on pourrait se demander si, à long terme, d'autres « territoires » géographiques et culturels ne pourraient pas se constituer autour, entre autres, d'un projet commun de traitement intellectuel et de valorisation des fonds patrimoniaux.

3.4. Création d'une manifestation autour du patrimoine

Une manifestation régionale à la périodicité soutenue, dont la philosophie reste à définir (valoriser une thématique, ou un type de document ?), pourrait se décliner sur le thème des « Voyages en ... » même s'il est hors de question de réitérer chaque année une opération aussi ambitieuse que celle des « Voyages en botanique ». Il est nécessaire cependant de constater que si l'opération « Voyages en botanique » n'avait pas pour but initial de constituer un projet global pour le patrimoine écrit, elle n'a pu dans les faits se réaliser sur le seul objectif de valorisation et a nécessité la constitution d'une base de données thématique, a suscité l'organisation d'un colloque de niveau universitaire avant de se décliner sous la forme de manifestations variées selon les établissements, a enfin nécessité l'implication de professionnels parfois jusque là bien peu concernés par les collections patrimoniales conservées dans leurs établissements. Un projet comme celui-ci a des retombées très positives qu'il serait dommage de ne pas exploiter, dans l'idée de lier le travail « de fond » sur les collections à l'opération de valorisation, ce qui est d'ailleurs l'une des forces de l'opération « Voyages en botanique ».

4. ACTIONS LANCEES A LONG TERME

4.1. Numérisation

(Dans cette partie, le mot « numérisation » pourra aussi recouvrir le microfilmage).

Une importance particulière doit être accordée dans le cadre du P.A.P.E. à la numérisation des documents patrimoniaux. Celle-ci répond à un souhait de plus en plus pressant des chercheurs et du grand public d'avoir accès aux documents de façon simple et rapide ; elle correspond à une importante volonté des établissements de la région avec, notamment, la collaboration entre la BM de Besançon et l'Université de Franche-Comté ; il semble enfin nécessaire qu'elle s'inscrive dans un projet national avec la création d'une bibliothèque numérique européenne où la Franche-Comté peut trouver sa place.

De même que dans le cas de la description bibliographique, une réflexion de même nature serait à lancer avant toute opération sur un éventuel chantier de numérisation régional. Cette réflexion devra tenir compte des projets déjà réalisés ou en projet au niveau local, régional et national (par exemple, la numérisation des bulletins des sociétés savantes, programme mené grâce à l'appui de la BnF), tenir compte également de l'intérêt des collections et de leur fragilité (la numérisation peut constituer un rempart contre les dégradations), se prononcer sur les modalités techniques à préconiser (microfilmage, numérisation, les deux ?), identifier les moyens d'action les plus performants (acquérir de matériel, déléguer à l'extérieur), tenir compte des aides éventuellement disponibles.

4.2. Financement des actions en faveur du patrimoine écrit et graphique

Les établissements francs-comtois bénéficient d'aides de l'Etat, du Conseil Régional et d'autres structures pour leurs acquisitions (voir question 2.2.3), les opérations de restauration (voir question 2.3.5b), de microfilmage et de numérisation (voir questions 3.3.2 et 3.3.5) (voir également les réponses aux questions 5.2 et 6.2). L'état des lieux montre la nécessité d'élaborer une approche du patrimoine écrit qui englobe la totalité des actions nécessaires et de construire les outils ad hoc. On pourrait donc envisager de s'appuyer sur le fonds pour le patrimoine écrit existant, non plus seulement pour accompagner des projets individuels mais pour susciter et soutenir des actions régionales ambitieuses qui concerneraient l'ensemble de la chaîne patrimoniale : enrichissement des collections, amélioration des conditions de conservation et de l'état sanitaire, amélioration de la connaissance des fonds grâce à leur description, amélioration de l'information sur les fonds et encouragement à une ouverture à la recherche, actions de sensibilisation et de mise en valeur. Un tel projet serait innovant à notre connaissance (il n'existe pas d'équivalent en France) et devrait pouvoir bénéficier d'un soutien conjoint de l'Etat, de la Région, des Départements.